

Commune de NEUFCHATEAU

ENQUETE POUR LES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX COURS D'EAU NON NAVIGUABLES CLASSES (Loi du 28/12/1967 et AGW du 20/12/2007 portant exécution du décret du 31/05/2007 (participation du public)).

ENQUETE PUBLIQUE

Concerne la demande : Prise et rejet d'eau sur le cour d'eau « Ruisseau des Rebures » pour la création d'un étang et d'une passerelle à Longlier introduite par M. Philippe DAMIEN

Situation : Chaussée de Balaclava à Longlier
cadasté : DIVISION 5/ SECTION C / N° 942 B

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du **03 décembre 2018**.

Date d'affichage de la demande : **23 novembre 2018**.

Date d'ouverture de l'enquête : **03 décembre 2018**.

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Administration communale, le **11 janvier 2019** à 11 heures.

Les observations écrites peuvent être adressées à : Administration communale, Grand Place, 1 à 6840 NEUFCHATEAU. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées au bureau de l'urbanisme le **11 janvier 2019** de 11h00 à 11h15, pendant la séance de clôture durant laquelle ceux qui le souhaitent seront entendus.

A NEUFCHATEAU, le 4 décembre 2018

Le Directeur général,

J-Y DUTHOIT

Le Bourgmestre

D. FOURNY